



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 25

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur la reconnaissance des contributions de l'organisme ANCOP en matière de soutien aux familles vulnérables, de renforcement des communautés et de promotion d'une culture de compassion sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. BLASHKO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 230 — *Loi sur la Journée de la Campagne Moose Hide (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Moose Hide Campaign Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. BLASHKO intervient.

M^{me} BYRAM, MM. LOISELLE et GUENTER ainsi que M^{me} STONE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} CROSS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 231 — *Loi sur le Mois du patrimoine autochtone (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Heritage Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} CROSS intervient.

M^{me} la ministre KENNEDY, M^{me} BYRAM ainsi que MM. NESBITT et BEREZA posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} COMPTON présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Santé des femmes au Manitoba

Attendu :

que, depuis longtemps, des obstacles empêchent les femmes au Manitoba d'accéder à des soins de santé complets lorsqu'elles en ont besoin, ce qui nuit à leur bien-être et à leur qualité de vie;

que le précédent gouvernement provincial progressiste-conservateur a échoué en prenant des décisions qui ont porté atteinte aux services de soins de santé destinés aux femmes, notamment en fermant le Mature Women's Centre et en réduisant l'accès à des soins spécialisés pour les femmes;

que l'abolition par ce gouvernement de postes de consultante en lactation a privé les mères et les nouveau-nés de soutiens à l'allaitement et d'accompagnement post-partum qui sont essentiels à leur santé;

que le présent gouvernement provincial travaille à rebâtir et à améliorer les services de soins de santé destinés aux femmes partout au Manitoba en rétablissant des programmes et des soutiens dont dépendent les familles;

qu'il a doublé le crédit d'impôt pour les traitements contre l'infertilité en vue d'atténuer les obstacles financiers auxquels font face les Manitobains qui souhaitent recourir à ces traitements et à la gestation pour autrui;

qu'il a également doublé le montant des allocations prénatales du Manitoba pour mieux soutenir les personnes enceintes à faible revenu;

qu'il a mis en place un programme assurant un accès aux contraceptifs sur ordonnance qui est universel et gratuit et qui ne dépend pas du revenu;

qu'il a pris des mesures pour protéger les soins de santé génésiques, notamment en établissant des zones tampons autour des cliniques offrant des services d'interruption de grossesse pour assurer la protection des patients et des médecins;

qu'il a amélioré la détection précoce du cancer du sein en abaissant à 45 ans le seuil d'admissibilité au dépistage systématique de ce cancer et qu'il est en voie de l'abaisser à 40 ans;

qu'il a rétabli le financement pour les postes de consultante en lactation afin que les nouveaux parents reçoivent de l'accompagnement à l'allaitement et des soins postnataux de qualité;

qu'il élargit l'accès aux soins prénataux et génésiques dans les collectivités rurales de la province grâce à la mise en place de services de sages-femmes dans la région sanitaire d'Entre-les-Lacs et de l'Est, offrant ainsi des soins de proximité,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse l'importance d'offrir des soins de santé accessibles et complets aux femmes tout au long de leur vie et salue les efforts continus du gouvernement provincial pour rétablir et améliorer les services de soins de santé destinés aux femmes dans la province afin que les femmes et les familles puissent recevoir des soins dans la dignité et en sécurité et bénéficier des soutiens nécessaires.

Il s'élève un débat.

M^{me} COMPTON intervient.

M^{me} COOK, M^{me} la *ministre* NAYLOR ainsi que M^{me} ROBBINS et HIEBERT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} COOK, M^{me} la *ministre* CABLE, M^{me} ROBBINS et M. PANKRATZ interviennent. M^{me} HIEBERT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N^o 32) — *Loi visant à améliorer l'accès au dépistage du cancer du sein/The Improving Access to Breast Cancer Screening Act*;

(Ministre ASAGWARA)

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Semaine de sensibilisation à l'accessibilité)/The Accessibility for Manitobans Amendment Act and The Commemoration of Days, Weeks and Months Amendment Act (Access Awareness Week)*;

(M^{me} la *ministre* FONTAINE)

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Amendment Act*;

(M^{me} la *ministre* FONTAINE)

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur les subpoena interprovinciaux/The Interprovincial Subpoena Amendment Act*.

(M. le *ministre* WIEBE)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} COMPTON, M. EWASKO, M. le *ministre* BUSHIE, M. BEREZA et M^{me} SCHOTT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler sans délai les modifications injustes et punitives apportées à la politique fiscale et à rétablir le remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation pour l'ensemble des Manitobains.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à immédiatement rétablir le financement et commencer la construction du foyer de soins personnels à Stonewall pour faire en sorte que ce projet essentiel soit réalisé sans délais supplémentaires.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 31 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

MM. BALCAEN et NARTH posent des questions au ministre.

Mardi 10 mars 2026

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN, M^{me} ROBBINS ainsi que MM. NESBITT et BEREZA interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey